



N° 23-06-40

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **29 juin à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.**

**Etaient présents :**

M. CANCOUET Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine - Mme NUNES Jennifer - M. CAVALIERI Michaël - Mme MUGNIER Annie - M. LEFFET Ludovic - M. CITO Ferdinando - Mme CAPITAINE Amalia - Mme COUDRIER Laura - M. MOINIER Fabien- M. BOISSEAU Guy - M. CORINTHE Lucien - M. JEFFROY François - Mme DERKAOUI Bouchra - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe - M. GEFFROTIN Philippe.

**Absents excusés :**

M. HARLE Sylvain pouvoir à M. CAVALIERI Michael  
M. DUBOS Guillaume pouvoir à Mme COUDRIER Laura  
M. GIRARD Denis pouvoir à M. CITO Fernandino  
M. JOLY Denis pouvoir à Mme CHAUVEAU Ghislaine  
M. KLIPFEL Lucien pouvoir à Mme NUNES Jennifer  
Mme DEGLIAME Carmela pouvoir M. HERCYK Philippe  
M. MOUSSARD Paul pouvoir Mme DERKAOUI Bouchra

**Absents :**

Mme BARQUILLA Cindy - Mme YORAT Fatma - Mme STEINMANN Claudine - Mme RUYAULT Deborah.

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>25</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>22/06/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>22/06/2023</b>

**Objet : : Création de postes au sein de la Ville de Groslay**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, et plus particulièrement l'article 34,

**VU** le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses, et notamment celles liées aux rémunérations,

**VU** l'article 6 II de l'ordonnance n°2021-1574,

**VU** la délibération n°19-09-94 du 19 septembre 2019 portant sur la création de postes,

**VU** le tableau des effectifs de la ville de Groslay au 30 mars 2023,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date 26 juin 2023,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20230629-23-06-40-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste permanent, à temps complet, au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, pour permettre l'avancement de grade de la chargée du patrimoine bâti,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste permanent, à temps complet, au grade d'Assistant de Conservation Principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour permettre l'avancement de grade du responsable de la médiathèque municipale,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un poste permanent, à temps complet, au grade d'Agent de Maîtrise, pour permettre l'avancement à ce grade du responsable des services techniques, suite à réussite à l'examen professionnel,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer 4 postes permanents à temps complet, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour permettre l'avancement de grade : d'un chargé de travaux de bâtiment, et logistique et du gardiennage de la salle Jack Pichery ; d'un agent polyvalent en bâtiment et appareteur ; d'un agent polyvalent en restauration scolaire et d'un agent en charge de nettoyage et de propreté des locaux des communaux,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer deux postes permanents, à temps complet, au grade d'Adjoint Technique Territorial, pour permettre le recrutement d'aides cuisiniers, et de renforcer ainsi l'équipe de restauration scolaire,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus depuis le 30 mars 2023,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Maire propose à l'Assemblée :**

1- La création des postes suivants :

*Filière Administrative*

- 1 poste permanent, à temps complet de *Chargée du patrimoine bâti*, au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, relevant de la catégorie C, pour permettre son avancement à ce grade, avec maintien des fonctions d'exécution, assurant les missions suivantes :

*Veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité ; organise et coordonne sur le plan technique, administratif et financier l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts...*

*Filière Culturelle*

- 1 poste permanent, à temps complet du Responsable de la médiathèque municipale, au grade d'Assistant de Conservation Principal de 2ème classe, relevant de la catégorie B, pour permettre son avancement à ce grade, avec maintien des fonctions d'application, de rédaction et d'encadrement intermédiaire, assurant les missions suivantes :

*Animation et encadrement du personnel salarié et des bénévoles ; conception et suivi d'animations, d'expositions et de conférences ; rédaction de dossiers de subvention et de statistiques pour le Ministère de la Culture ; force de propositions de projets relatifs à la médiathèques et le réseau des bibliothèques ; Gestion du fonds documentaire, de la vidéothèque ...*

*Filière Technique*

- 4 postes permanents, à temps complet, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal

de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie C, pour permettre l'avancement à ce grade des agents suivants, avec des fonctions d'exécution :

- ✓ **Chargé de travaux de bâtiment, et logistique et du gardiennage de la salle Jack Pichery, assurant les missions suivantes :**

*Entretien des bâtiments communaux ; installation des illuminations festives ; logistique des manifestations ; manutention ; gardiennage ; entretien des espaces verts et terrain de sport aux abords du gymnase et du groupe scolaire ; entretien des locaux de la salle omnisports...*

- ✓ **Agent polyvalent en bâtiment et appariteur, assurant les missions suivantes :**

*Agent polyvalent en bâtiment : travaux d'entretien et travaux neufs de bâtiment tous corps d'état ; participation aux opérations de préparation des manifestations ; petits travaux de voirie et espaces verts...*

*Appariteur : Récupérer et porter le courrier (après affranchissement) à la poste quotidiennement ; assurer les « navettes » entre les différents services de la commune (distribution du courrier, des parapheurs...) et avec les organismes extérieurs ; portage de plis, documents et matériels divers sur la commune ; assurer l'affichage administratif dans les panneaux prévus et l'affichage des manifestations organisées par la commune de Groslay sur le mobilier urbain dédié...*

- ✓ **Agent polyvalent en restauration scolaire, assurant les missions suivantes :**

*Maintenance et hygiène des locaux et matériels - Distribution et service des repas - Accompagnement des convives pendant le temps du repas - Assistance à la production de préparations des entrées - Participation aux missions de réceptions...*

- ✓ **Agent en charge de nettoyage et de la propreté des locaux communaux, assurant les missions suivantes :**

*Nettoyage des locaux- Tri et évacuation des déchets courants - Participation au service des repas de la restauration scolaire - Entretien du réfectoire après le service du midi...*

- **1 poste permanent, à temps complet de Responsable des Services Techniques** au grade d'Agent de Maîtrise, relevant de la catégorie C, pour permettre son avancement à ce grade, avec maintien des fonctions d'application et d'encadrement intermédiaire assurer les missions suivantes :

*Management des agents de la section technique et de la section administrative ; gestion de plannings de travail ; élaboration, mise en œuvre et suivi du budget des ST ; pilotage des projets techniques en matière de travaux ; contrôle et suivi de la correcte exécution des marchés de travaux et des contrats ; maîtrise d'œuvre sur projets simples ; expertise technique auprès des différents services municipaux...*

- **2 postes permanents, à temps complet, d'Aide Cuisinier** au grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie C, pour permettre 2 futurs recrutements, avec des fonctions d'exécution, et assurant les missions suivantes :

*Assister le cuisinier dans la confection et la présentation des plats et des matériels utilisés - Réceptionner et stocker les denrées - Assister le cuisinier dans la gestion courante du restaurant...*

Assurer l'entretien de la cuisine  
095-219502887-20230629-23-06-40-DE  
Assister le cuisinier dans la gestion  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Les fonctions précitées, liées au grade d'Adjoint Technique, pourront être exercées par des contractuels relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 du

CGFP susvisé, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

Pour : 16 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Jennifer NUNES (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Annie MUGNIER - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Denis GIRARD) - M. Michaël CAVALIERI (pouvoir M. Sylvain HARLE) - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Ludovic LEFFET - M. Fabien MOINIER.

Contre : 7 voix

M. Philippe HERCYK (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME) - M. Philippe GEFFROTIN - M. François JEFFROY - Mme Célia JOUSSERAND - Mme Bouchra DERKAOUI (pouvoir M. Paul MOUSSARD).

Abstention : 2 voix

M. Guy BOISSEAU - M. Lucien CORINTHE.

**Article 1** : **D'ADOPTER** les propositions de Monsieur le Maire, ci-dessus exposées.

**Article 2** : **DE MODIFIER** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité, joint à la présente délibération.

**Article 3** : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget.

Publiée le

Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,

le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance

Michaël CAVALIERI

M C

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.